



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal de la séance du lundi 26 octobre 2015

Il est 20h00 lorsque **M. H. Hoose, Président**, ouvre la séance à la salle du Conseil communal.

Il salue les Conseillers, Mme M. Décosterd, Secrétaire, le Syndic F. Brun, les Municipaux, M. M. Milosavljevic, Huissier, M. M. Sewer, Sergent major de Police Riviera, ainsi que le public.

Le Président remercie M. P. Groux, vice-président, d'avoir présidé la dernière séance, ainsi que les Conseillers et la Municipalité pour la sympathie témoignée suite au décès de son épouse.

Les membres suivants sont excusés : **Mmes C. Haller, A. Volet, et MM. M. Burnier, B. Gallot-Lavallée, Ph. Logean, S. Ragab, J.-F. Tuberosi et L. Volet.**

Absent : **M. Y. Hochuli.**

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. **Procès-verbal de la séance du lundi 7 septembre 2015**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. **Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal**

- **M. H. Hoose, Président**, a reçu une invitation à participer au petit-déjeuner économique de la PROMOVE, auquel il n'a pas pu se rendre.
- Le dépouillement des élections au Conseil National et au Conseil des Etats du 18 octobre dernier s'est bien déroulé. Il remercie les 21 bénévoles qui

étaient présents, dont 7 jeunes citoyens, 11 conseillers communaux, Mmes Béatrice Chollet, Marie-Rose Pilloud et la secrétaire. Concernant la rémunération de ce travail, il se demande s'il ne faudrait pas doubler le montant pour ceux qui restent toute l'après-midi pour la saisie informatique.

- Les jetons de présence 2014-2015 seront distribués dans la salle de Château 2 à l'issue de la séance.
- Le repas du Conseil aura lieu le 13 novembre prochain. Les Conseillers qui n'ont pas encore répondu sont priés de le faire, de même que pour la souscription de vin de la vigne communale.
- Les séances du Conseil pour l'année 2016 sont fixées aux dates suivantes : 15 février, 11 avril, 13 juin, 5 septembre, 10 octobre et 12 décembre. Le repas du Conseil aura lieu le 11 novembre 2016.
- Le règlement du Conseil communal a été soumis à la juriste du Service des Communes. Il sera envoyé dès demain à la Cheffe du Département pour signature.
- L'assermentation des nouveaux Conseillers communaux est fixée au 30 mai 2016.

5. Communications de la Municipalité

Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

Course du Conseil communal et du personnel : cette course s'est déroulée le vendredi 2 octobre par un temps magnifique. Le but était la visite du village de Rougemont, et le repas a été pris au restaurant « Le Chalet » à Château-d'Oex. Dans l'après-midi, les participants ont pu visiter soit le Musée du Vieux Pays d'Enhaut, soit l'Espace ballons de Château-d'Oex.

Vigne communale : elle a été vendangée le samedi 3 octobre dernier. Le raisin était magnifique, sans pourriture. A cette occasion, 843 kg de raisin Chasselas, sondés à 86°, 312 kg de Garanoir, sondés à 95° et 210 kg de Gamaret, sondés à 104°, ont été récoltés.

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz

Aménagement du village : les travaux ont débuté le 5 octobre 2015 par le secteur de Meruz. Le chantier gagnera la Place du Temple dès novembre pour une durée de 4 mois environ. Un rapport écrit, faisant le point de la situation, a été remis ce soir aux Conseillers (voir annexe).

M. Laurent Volet a proposé à la Municipalité d'offrir la possibilité à la population « d'acheter » ou plutôt de sponsoriser des pavés sur la Place du Temple en y faisant graver son nom et prénom. Une discussion sur ce sujet afin de connaître l'avis des Conseillers se fera sous le point 9 « Divers et propositions individuelles ».

Route de Fenil : les travaux de réfection ont commencé le 24 août dernier et suivent leur cours.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Musée Charlie Chaplin : les travaux avancent bien. La Municipalité a pu visiter le chantier le mardi 13 octobre dernier. Des séances pour la coordination de la signalisation pédestre et routière ont été organisées et celle-ci sera mise en place au printemps prochain.

Population & Sécurité – Thérèse Volet

Séances intercommunales : **Mme Th. Volet, Municipale**, encourage vivement les Conseillers communaux faisant partie des délégations intercommunales à participer plus assidûment aux séances.

Environnement – Philippe Bricod

Carrefour de La Chaux : l'enquête publique pour l'aménagement du carrefour de La Chaux est ouverte du 13 octobre au 13 novembre 2015. Le dossier peut être consulté au BTI.

6. Préavis no 09/2015 – Remplacement du collecteur d'eaux claires entre le Sentier de la Condémine et la Rue Carlo-Hemmerling

Mme M. Alvarez, rapporteur de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant de refuser le préavis.

M. H. Hoose, Président, ouvre la discussion.

M. F. Brun, Syndic, intervient suite au préavis négatif de la Commission des finances. En effet, en prenant connaissance du rapport en question, la Municipalité a été à la fois surprise et déçue, que ce soit par les arguments évoqués et leur pertinence ainsi que par le manque de confiance et la remise en question des compétences des ingénieurs mandatés et leur aptitude à conseiller la Municipalité et à dimensionner de manière efficiente le réseau d'eaux claires communal.

Concernant l'aspect technique, la Commission des finances s'aventure dans des réflexions relativement pointues, projetant les débits et dimensionnements de collecteurs. Ces questions ont par ailleurs été abordées lors de la séance du 6 octobre. A cette occasion, M. Ph. Goletta, Municipal, a alors pu démontrer que les idées et suppositions de la Commission des finances manquaient cruellement de fondement et de réalisme. Il relève par exemple que l'idée de vouloir lier les tuyaux de la Condémine à la Rue Centrale était tout simplement irréaliste et impensable étant donné les débits à évacuer. La Municipalité se

permet de rappeler que ce n'est pas un hasard qu'un bureau spécialisé s'occupe de tous les aspects techniques du réseau communal d'eaux claires.

Concernant l'aspect financier, il affirme que faire un lien entre les préavis votés le 15 juin dernier (aménagement du village et route de Fenil) et les dépenses de ce préavis 09/2015 n'a aucun sens. Le financement des travaux liés au réseau d'égouts, que ce soit pour les eaux claires ou les eaux usées, est assuré exclusivement par l'encaissement de taxes affectées. Cette comptabilité « interne » est totalement étanche au reste des opérations financières de la commune et s'autofinance à moyen terme. De plus, et contrairement à ce qu'affirme le rapport de la Commission des finances, les coûts du préavis en question font depuis longtemps partie du plan d'investissements. Il suffit pour s'en rendre compte de consulter la page 53 de la brochure du budget 2015 imprimée en octobre 2014 ou encore la page 58 de la brochure des comptes 2014 éditée en avril 2015.

Pour venir enfin sur la demande de la Commission des finances d'obtenir un complément d'informations établi par un bureau d'ingénieur en hydraulique, la Municipalité juge cette démarche à la fois inutile et coûteuse. Est-il bien opportun d'engendrer des coûts d'études supplémentaires dans un tel dossier ? Le réseau d'égouts existant est bien conçu, bien entretenu et géré avec le souci d'éviter de manière anticipée les problèmes. Cela a permis d'éviter des inondations comme le village a pu en connaître à la Rue Centrale dans les années 80 ou au début des années 90.

Tenant compte des éléments précités et de sa conviction dans le bien fondé des travaux, la Municipalité prie les Conseillers de suivre les conclusions du préavis, soutenues par ailleurs par la Commission ad'hoc.

M. P. Bugmann informe que dans le budget 2015 sous le titre "Collecteurs, jardins communaux", un montant de CHF 100'000.00 est prévu pour 2018. Deuxièmement, cette année, les préavis acceptés concernant les collecteurs totalisent une dépense de CHF 500'000.00 (CHF 400'000.00 dans la région de Fenil et CHF 130'000.00 pour le collecteur En Grenivaz). Le fonds - qui possède un peu plus de CHF 400'000.00 - est donc vide. Jusqu'à aujourd'hui, le Conseil a voté pour environ 7 millions de dépenses. Une dette va s'étendre sur 10 ans voire plus. Lors des discussions sur le taux d'imposition, il a été relevé que la situation financière communale actuelle est bonne mais le cash-flow tourne probablement autour de CHF 600'000.00 à CHF 700'000.00 par année, qu'il faudra éponger en plus des investissements des prochains 10 ans. Ces dépenses vont rester un certain moment dans les comptes. Il demande de réfléchir si les travaux à entreprendre sont nécessaires ou uniquement s'il est intéressant de les entreprendre aujourd'hui. Il se demande également si la Commission de gestion a vu les photos des tuyaux cassés, pour savoir s'il faut remplacer 10-20 mètres ou 110 mètres. Il remet en question l'investissement d'un tel montant sans avoir la garantie qu'à long terme, il s'agisse de la bonne solution. En effet, il manque à la Commission des finances la vision globale, à savoir si dans le futur il y aura des orages de plus en plus forts qui remettront en question le fait de toujours amener l'eau dans la Bergère.

En tant que membre de la Commission ad hoc, **M. Th. Baechtold** relève deux problèmes : premièrement, le diamètre de la quantité existante n'est pas suffisant pour accueillir les eaux, il faut donc bel et bien changer la conduite sur

toute sa longueur pour avoir un diamètre supérieur afin d'accepter les débits. Deuxièmement, le concept proposé par la Municipalité veut que l'ancienne conduite soit conservée et serve de trop-plein. Quand il y a trop d'eau dans la Bergère un reflux se fait dans les conduites et la conduite existante absorberait une partie de ce reflux. Dernièrement, pour éviter les problèmes d'inondations, il est préférable de passer par les jardins familiaux où il y a de l'espace, plutôt que dans la zone habitée de la rue Centrale où les problèmes de débordements seraient plus conséquents, notamment à cause des nombreuses caves. Selon les situations, les couvercles de chambres peuvent être éjectés par la pression de l'eau des conduites. La pression est trop forte pour accueillir le débit actuel. Pour ces raisons, la Commission ad hoc va dans le sens de la Municipalité.

M. P. Chapuis relève que jusqu'à aujourd'hui, le collecteur n'a jamais débordé. Il retire des discussions qu'il y a 10 mètres de tuyaux abîmés qu'il faut réellement changer. De plus, un hydrogéologue a fait une étude locale et globale dont le Conseil n'a pas eu connaissance. Il demande pourquoi changer la totalité des tuyaux sur une potentielle prévision que dans quelques années il se passera quelque chose. Le but n'est pas de dire non pour dire non, mais d'investir là où c'est nécessaire.

M. Ph. Goletta, Municipal, rappelle qu'une étude qui a coûté CHF 300'000.00 a déjà été faite : le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux). Le PGEE devait tenir compte de l'ensemble de la Commune, de l'ensemble du réseau et des bassins versants. Des calculs hydrauliques ont été faits il y a 10 ans. L'ingénieur en tient compte. Il réaffine également ses calculs en fonction des nouveaux éléments connus aujourd'hui (météo, éventuelle construction d'un nouveau quartier en amont) pour savoir si le tuyau est trop grand ou trop petit. Il demande de ne pas mettre en doute le travail des ingénieurs. Deux bureaux se sont penchés sur ce dossier : un a fait une étude générale et l'autre a fait une étude localisée. La conclusion des deux bureaux est identique : le tuyau est trop petit car la Bergère est trop petite. En amont, pendant les 5-6 minutes que dure un orage, il faut pouvoir stocker cette eau avec l'une des options qui existent, notamment le bassin de rétention ou la création de canalisations un peu plus grandes. Ce qui est proposé dans ce préavis, c'est que la canalisation passe de 40 à 50 cm, ce qui augmente de 55% le volume du tuyau. Une partie de l'ancien tuyau est conservé pour servir de déversoir d'orage où l'eau va être absorbée et va repartir. Ces travaux ne garantissent pas que les couvercles n'explorent un jour ou l'autre. Le Canton a imposé à la Commune de faire des calculs sur la crue à 15 ans, selon les objets. Par exemple, pour la Veveyse, il s'agit de calculer la crue millénaire. La Commune se base sur les standards du Canton et elle est consciente qu'elle n'est pas à l'abri de "l'orage du siècle".

Il rappelle que le deuxième bureau qui s'est chargé de l'étude est le bureau Herter & Wiesmann, spécialistes hydrauliques, qui travaille pour 54 communes du Canton. Il comprend la remarque de la Commission des finances de mettre un frein au niveau financier, mais rappelle que le fonds est prévu pour pouvoir s'endetter ponctuellement sur une petite durée (un tiers sur une vingtaine d'années).

M. D. Isler signale que depuis 200 ans, le niveau de la rue Centrale s'est élevé de 60 cm. Si un tuyau se bouche, les caves sont tout de suite remplies. Lors de la grêle de 2004, les grilles étaient bouchées et les caves ont failli être inondées.

Mme A. Rouge comprend la remarque de M. Th. Baechtold, notamment de ne pas laisser un vieux bout de conduite et de mettre du neuf pour la suite. Par contre, elle est surprise par les propos de la Commission des finances. En effet, au mois de juin, elle avait demandé si la Commune avait les moyens d'entreprendre les préavis de l'aménagement du village et de la réfection de la route de Fenil et Nant, et cite la réponse de M. P. Bugmann qui informait que c'était le meilleur moment pour entreprendre des travaux d'envergure du point de vue de la capacité financière. Elle ne comprend donc pas la phrase du rapport de la Commission des finances qui dit que les conséquences des préavis approuvés en 2015 pour environ CHF 6 millions vont se faire sentir dans les résultats pour de nombreuses années. Elle demande si ces CHF 6 millions vont bloquer la Commune pour les réparations des canalisations qui ont un compte atitré. De plus, et s'il y a une nouvelle étude pour ce préavis, le prix va renchérir, de même que si deux chantiers sont mis en place.

M. P. Bugmann informe qu'il est évident que la Commune a les moyens, mais les conséquences vont se faire sentir sur un certain temps. La Commune va continuer d'investir et d'amortir cette dette sur une vingtaine d'années. Cela ne veut pas dire que la Commune ne peut pas se le permettre, mais il faut voir ce qui est nécessaire et non ce qui est souhaitable. La péréquation imposée aux Communes par le Canton fait que la Commune a toujours moins de compétence sur ses revenus. Il demande de réfléchir à la meilleure solution. Si la Bergère déborde quelques fois, il faut peut-être chercher à dévier les eaux vers la Veveyse.

Concernant la remarque informant qu'on ne peut pas réparer qu'un petit bout de conduite, **M. P. Zuchuat** précise qu'entre la ligne A et C, on retrouve deux matières (PVC de 400 et Terre cuite de 35), ce qui prouve que la conduite a déjà été réparée. De plus, il compare la Bergère à l'autoroute où il y a un goulet quand on passe de 3 à 2 pistes.

Afin de rassurer la Commission des finances, **M. Ph. Goletta, Municipal**, signale que l'investissement prévu au budget 2016 pour le collecteur EC de la Route cantonale de Fenil pour CHF 130'000.00 ainsi que le collecteur EC à La Chaux prévus au plan des investissements pour 2016 ne se feront pas, car le Canton a accepté de prendre cela à sa charge.

M. B. Savoy demande si une solution alternative est envisageable, telle que la création d'un étang à l'emplacement du frêne, qui pourrait faire vase d'expansion et absorber des fortes pluies, apportant également un peu de nature dans le village.

M. Ph. Goletta, Municipal, informe que cette solution est utilisée chez Merck Serono où le toit du bâtiment sert de lac de rétention le temps que l'orage passe, et l'eau est ensuite réinjectée dans le réseau. Dans le cas présent, ce n'est pas envisageable, car la profondeur est de 3 à 4 mètres. Mais sinon, il s'agit d'une bonne solution préconisée par le Canton. Concernant la remarque de M. P. Zuchuat, il rappelle que réparer le tuyau ne résout pas le problème de diamètre qui est trop petit.

M. F. Brun, Syndic, précise que le fait d'attendre pour réaliser ces travaux ne coûtera pas moins cher.

M. P. Groux est mal à l'aise par rapport au message de la Commission des finances. Il pense que la politique financière de la Commune devrait être discutée lors du vote du budget. Il a le sentiment que la Commission des finances prend en otage ce préavis.

Mme L. Khouri-Dagher demande pourquoi ne pas faire aller l'eau tout droit. **M. Ph. Goletta, Municipal**, montre le plan du préavis et donne une explication sur le sens hydraulique.

M. H. Hoose, Président, fait part de la suggestion reçue par courriel de **M. L. Volet**, notamment d'avancer d'un mois les travaux prévus en avril sur les parcelles de jardins afin que les gens puissent préparer leur plantations en avril. **M. Ph. Goletta, Municipal**, informe que le but est de commencer les travaux cet automne déjà pour que les jardins soient à nouveau disponibles au printemps. Les locataires des parcelles ont été avisés dans ce sens.

Si la Commune de Jongny devait construire 30 villas, **M. D. Chollet** demande ce qui se passerait, la Bergère étant saturée. **M. Ph. Goletta, Municipal**, informe que pour déverser de l'eau provenant de nouvelles constructions dans un cours d'eau, il faut l'autorisation du Canton. Ce dernier sait que la Bergère arrive à saturation et n'autorise plus personne à s'y raccorder. Les nouveaux quartiers doivent trouver une autre solution.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet le préavis 09/2015 au vote, soit :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement d'un collecteur d'eaux claires entre le Sentier de la Condémine et la Rue Carlo-Hemmerling ;
2. de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 132'000.00 ;
3. de financer cette dépense par recours à la trésorerie courante de la commune ;
4. de prélever la somme de CHF 132'000.00 dans la « Réserve collecteurs égout EC » afin de couvrir le montant de ces travaux.

Le préavis no 09/2015 est accepté par 39 voix.

7. **Préavis no 10/2015 – Arrêté d'imposition pour l'année 2016**

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis tel que présenté.

M. H. Hoose, Président, ouvre la discussion.

Mme C. Combaz souhaite des éclaircissements concernant la taxe de divertissements. Elle demande s'il s'agit du droit des pauvres qui figurait sur les

billets autrefois. **Mme U. Bucher, Municipale**, confirme qu'il s'agit du droit des pauvres.

M. P. Bugmann demande si le Syndic peut communiquer les chiffres attendus concernant les revenus du parking du Musée Chaplin. Théoriquement, la Commune devrait encaisser CHF 200'000.00 par année pour avoir plus ou moins un amortissement depuis maintenant 15-20 ans. Il propose de demander un retour sur investissement en mettant en place une taxe sur les divertissements, comme à Lausanne.

Mme U. Bucher, Municipale, résume la situation de la Ville de Lausanne et explique pourquoi elle pratique cette taxe. Notre Commune a la chance de faire partie du Fonds Culturel Riviera qui est financé par toutes les Communes de la Riviera sur le principe de la solidarité. Ce fonds soutient également les musées.

M. P. Bugmann rappelle que les impôts des Corsiérans ont payé les infrastructures du Musée Chaplin ainsi que le Fonds culturel. Ceux qui en bénéficient, à savoir les visiteurs du musée, ne paient rien.

Mme U. Bucher, Municipale, précise que si on introduit une taxe sur les divertissements, c'est Corsier qui en bénéficiera. Il n'y aura plus de solidarité envers les autres communes de la Riviera. **M. R. Bünzli** rappelle que si une taxe sur les divertissements est mise en place à Corsier, elle s'appliquera à tous, y compris aux sociétés locales.

M. F. Brun, Syndic, rappelle que l'investissement fait pour la réfection de la route de Fenil ne peut pas être financé par une taxe sur les divertissements, mais plutôt par les impôts. L'argent doit venir aussi du propriétaire du fonds et la Commune a la promesse que les deux entreprises vont s'établir à Corsier. Si elles ne le font pas, la Commune réfléchira à comment se rattraper d'une autre façon. Concernant la participation au parcage, CHF 2.00 par voiture parquée au Musée Chaplin seront attribués aux transports (bus, etc...). Cela ne paiera pas la route qui devait être réparée de toute façon.

Mme C. Combaz demande si la Commune a l'assurance que le siège social du Musée Chaplin sera établi à Corsier. **M. F. Brun, Syndic**, informe que la Commune a posé la question et qu'elle a reçu la promesse que ce serait fait. Il conseille de laisser venir les futurs exploitants avant de prendre des mesures.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, soumet le préavis 10/2015 au vote, soit :

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 tel qu'il est présenté, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.

Le préavis no 10/2015 est adopté à l'unanimité.

8. Interpellations, motions, postulats

Aucune intervention n'est déposée.

9. Divers et propositions individuelles

- **Mme D. Petitat** signale qu'il y a toujours autant de courants et qu'il fait froid dans la salle. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, informe qu'il s'agit d'un problème de régulation qui sera vérifié avec l'intendant et les techniciens.
- **Mme C. Cuénod-Cochard** a vu un panneau informant de la vente de 45 appartements au Domaine d'Haute-Terre, répartis dans 12 petits bâtiments. Elle demande si un nouveau PPA a été déposé à la Municipalité, le projet n'ayant plus rien à voir avec le dossier initial. **M. F. Brun, Syndic**, informe que les promoteurs ont dû revoir leur projet. Ce dernier sera soumis à la CCU avant la mise à l'enquête publique.
- Concernant le document d'information sur l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, **M. B. Savoy** trouve qu'il n'y a plus de débat sur ce sujet, si ce n'est au niveau de l'exécutif. Cela ne tourne plus que sur des études et propositions avec des séances d'informations. Il demande s'il y a toujours une volonté politique d'envisager une fusion dans la Riviera. **M. F. Brun, Syndic**, informe que le projet est compliqué car la fusion à 10 a du plomb dans l'aile. Des associations de Communes seraient plus envisageables. Un forum des Conseillers communaux aura lieu le 27 janvier 2016.
- **M. Ph. Mayor** signale que les feux du carrefour du Délassement posent problème au niveau de la cadence. **Mme T. Volet, Municipale**, informe que l'entreprise Siemens a été avertie par la Commune de Corseaux et va faire les réglages nécessaires ces prochaines semaines.
- **Mme A. Rouge** a vu dans le 24 Heures l'article suivant : « *4 nouveaux sites à protéger : l'inventaire des sites construits à protéger ISOS est au complet pour le Canton de Vaud. Il contient 4 nouveaux objets d'importance nationale avec Bex, Château-d'Oex, Corsier-sur-Vevey et St-Triphon, tandis que Leysin, Territet et Veytaux ont été rayés de la liste. Le Conseil fédéral a donné vendredi son feu vert à ces modifications. L'ISOS répertorie les paysages, la physionomie des localités, les sites historiques ainsi que les monuments naturels et culturels dignes d'être protégés* ». Elle demande un complément d'information sur cet article. **M. F. Brun, Syndic**, communique que la Municipalité a reçu un courrier d'information à ce sujet, mais qu'elle n'a pas été consultée sur cette décision.
- **M. P. Zuchuat** souhaite que les mains-courantes du sentier des Crosets soient réparées avant l'hiver.
- Suite aux travaux importants effectués après les inondations de ce printemps au chemin du Signal et à Moille-Saulaz, **M. R. Genoud** demande combien cela a coûté, les travaux n'ayant pas fait l'objet d'un préavis. **M. F. Brun, Syndic**, n'a pas le chiffre total, mais informe que ces dépenses ont été financées par une partie du budget « Entretien des routes » et s'élèvent à environ CHF 30'000.00 à CHF 40'000.00.
- **M. S. Liniger** informe qu'en vue des prochaines élections, deux partis se sont formés : La Concorde et L'Alliance. Il invite les Conseillers à se rendre

aux séances qui sont organisées régulièrement ainsi que d'approcher les villageois pour les y convier. Deuxièmement, la Nuit du vin cuit organisée par la Jeunesse du Pressoir s'est bien déroulée le week-end dernier. Il reste quelques bouteilles à vendre au prix de CHF 25.00.

- **M. A. Goy** demande si la Municipalité est au courant de la fermeture de la boulangerie Artifolies. **M. F. Brun, Syndic**, informe que la Municipalité n'a reçu aucune information officielle et qu'elle ne connaît pas la raison exacte de cette fermeture.
- **Pavés de la Place du Temple** : suite à la proposition de **M. L. Volet** de donner la possibilité à la population de faire graver leur nom sur un pavé de la Place du Temple, **M. F. Brun, Syndic**, souhaite l'avis du Conseil. Il a apporté 3 modèles de gravure. Le prix de vente pourrait être fixé à CHF 200.00, mais à ce prix-là, la Commune ne réalisera aucun bénéfice. Ils auraient tous le même prix. Pour gagner quelque chose sur cette vente, il faudrait fixer le prix du pavé à CHF 400.00 ou CHF 500.00. Il doute de l'intérêt de la population.

Lors de la Course du Conseil, **M. Ph. Dardenne** a constaté qu'une partie du sol du village de Rougemont possédait l'emblème de ladite Commune. Il demande si la place pavée du Temple pourrait comprendre les emblèmes de Corsier. **M. P. Zuchuat** propose dans ce cas que la population achète les pavés pour composer l'écusson de Corsier. **M. D. Isler** ne trouve pas qu'il s'agisse d'une bonne idée. Des dons anonymes peuvent être faits. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, rappelle qu'il s'agit de la proposition d'un Conseiller et que la Municipalité souhaitait l'avis du Conseil. **Mme C. Combaz** trouve désagréable l'idée que l'on marche sur le nom des personnes.

Le Président procède au vote de la proposition de pavés : **17 conseillers sont pour, 18 sont contre et 13 s'abstiennent.**

- **M. H. Hoose, Président**, rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au lundi 7 décembre.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose, Président**, lève la séance à 21h40.

Au nom du Conseil communal

Le Président



H. Hoose



La Secrétaire



M. Décosterd

Annexe : rapport de situation sur le réaménagement du village

Communication au Conseil communal – Séance du 26 octobre 2015

Réaménagement de l'espace urbain

Nous vous communiquons ci-après quelques informations et compléments relatifs aux travaux en cours.

1. Planification

D'entente avec l'entreprise de génie civil, le bureau d'ingénieur et l'exploitante du café de la Place, les travaux ont débutés le **5 octobre 2015** par le secteur Meruz. Le chantier gagnera la Place du Temple dès novembre pour une durée de 4 mois environ.

Par ailleurs et indépendamment de notre volonté, des travaux supplémentaires relatifs au cadastre souterrain ont dû être exécutés. Ces imprévus propres à tous chantiers vont prolonger d'environ deux semaines la fermeture du chemin de Meruz.

Les accès piétons aux riverains et commerces sont garantis durant toute la durée du chantier.

D'entente avec ses mandataires, la Municipalité souhaite réaliser les travaux dans les secteurs Collège/Châtelard durant l'été 2016 afin de minimiser le danger lié à la proximité de l'école. (Intervention prévue de juin à septembre 2016).

2. Info travaux

Quatre panneaux d'information ont été disposés dans le village, à proximité des zones de chantier et dans le périmètre élargi. Ces panneaux renseignent sur la planification prévisionnelle et les travaux engagés sur l'étape en cours. Ils donnent également une information générale sur le chantier.

Ces panneaux seront adaptés tout au long des travaux de réaménagement et placés à des endroits différents en fonction de l'avancement.

3. Rue du Château

Les mandataires et votre Municipalité ont intégré la demande de la commission ad hoc et planifié leurs analyses pour le début de l'année 2016. Elle se fera en collaboration avec le service cantonal (DGMR) et une délégation de la commission ad hoc. Il s'agira d'apporter une solution définitive dans le courant du premier trimestre de l'année prochaine. Sur cette base, les informations seront transmises à la C³ pour une réalisation planifiée dès avril 2016.

4. Remarque de Mme C. Combaz

Mme C. Combaz s'inquiète de la pollution lumineuse. Elle déplore la lumière au sol autour du Temple. Elle demande de réviser ce sujet.

Dans le but d'atteindre les objectifs du projet et de contribuer à lutter contre les excès, la Municipalité et ses mandataires ont décidés d'organiser des simulations sur la place du Temple afin de :

- 1) Vérifier que les principes d'éclairage répondent à l'objectif recherché soit la mise en valeur du monument
- 2) Que l'éclairage souhaité soit respecté et parcimonieux.

Une visite des mâts et lampadaires, par une délégation municipale, a eu lieu le 19 octobre dernier à Collombey, Aigle et Romanel et un essai a d'ores et déjà eu lieu le mercredi 21 octobre.

5. Remarque de Mme M.-J. Stauber

Mme M.-J. Stauber emprunte la Place du Temple avec les enfants de l'école de Meruz. La sécurité du projet pose problème. Elle demande si la Municipalité peut mettre un panneau « attention enfants » au débouché de la rue du Château sur la Place du Temple.

Concernant la signalisation complémentaire demandée sur la place du Temple, une consultation auprès de la DGMR est agendée en même temps que celle qui sera engagée pour la Rue du Château.

6. Remarque de Mme V. Rapsode

Mme V. Rapsode demande si des bancs peuvent être rajoutés au centre et en périphérie du village.

Un choix a été porté par la Municipalité sur proposition des mandataires pour le mobilier urbain. Six bancs seront installés, en particulier, entre la Place du Temple et la place du Châtelard. Il est toujours possible d'apporter des compléments à ces choix.

7. Choix techniques divers et adaptation du projet

Chemin de Meruz : les places de stationnement ont été améliorées et la cunette en boulets a été réintégrée selon le souhait des riverains ;

Chemin de Meruz : réseau électrique, conduites SIGE et gaz ont été remplacés conformément aux demandes des SI.

Place du Temple : la place de parc pour personne à mobilité réduite située contre le Temple a été déplacée à proximité du Café de la Place. Une zone de livraison sera maintenue.

Place du Temple : les places de stationnement seront exécutées en pavés.

Place du Temple : le gabarit de chaussée en direction de Corseaux a été modifié afin de supprimer l'effet d'entonnoir.

La Municipalité et les mandataires mettent tout en œuvre pour une réalisation conforme aux vœux émis et restent ouverts à vos remarques et suggestions.

Corsier, le 21 octobre 2015